
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 25 janvier 2018
14 h**

**Séance tenue le jeudi 25 janvier 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. John Belvedere, Mme Karine Boivin-Roy, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Georges Bourelle, M. Mitchell Brownstein, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, Mme Christina M. Smith, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Mickey Max Guttman

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Beny Masella	Mme Manon Barbe	Demande des clarifications concernant la période de questions

À 14 h 03,

Un débat s'engage au sujet du déroulement de l'assemblée, à savoir si des questions peuvent être posées sur chaque article de l'ordre du jour.

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, apporte des précisions concernant le déroulement de l'assemblée concernant l'adoption du budget et demande une suspension de 5 minutes .

À 14 h 04,

Le conseil reprend ses travaux.

La présidente d'assemblée rappelle le temps de parole alloué pour l'adoption du budget.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 14 h 05.

CG18 0015

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG18 0016

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 janvier 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 janvier 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 janvier 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG18 0017

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, comprenant les rapports minoritaires de l'Opposition officielle, de l'Association des municipalités de banlieue, de M. George Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield et de Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

CG18 0018

Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0003;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

Un débat s'engage.

Plusieurs questions sont soulevées par les membres des différentes villes liées.

Il est proposé par M. Benny Masella

appuyé par Mme Maria Tutino

de procéder à un vote enregistré sur cet article.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, met aux voix la proposition de M. Masella et de Mme Tutino.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mme Valérie Plante, M. Benoit Dorais, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, Mme Nathalie Goulet, M. François Limoges, Mme Magda Popeanu, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, M. Normand Marinacci, Mme Karine Boivin-Roy, M. Philippe Tomlinson, Mme Rosannie Filato, M. Pierre Lessard-Blais et Mme Manon Barbe (1728,21 voix)

Votent contre: M. Beny Masella, Mme Maria Tutino, M. Georges Bouelle, M. Mitchell Brownstein, M. Alex Bottausci, M. Edgar Rouleau, M. William Steinberg, M. Michel Gibson, M. Robert Coutu, M. Philippe Roy, M. John Belvedere, Mme Paola Hawa, Mme Julie Brisebois et Mme Christina M. Smith (230,77 voix)

Résultat: En faveur : 1728,21 voix
Contre : 230,77 voix

La présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1173843015

À 15 h 11,

Tous les représentants des villes liées quittent la salle du conseil.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.02 à 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0019

Approbation du budget 2018 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0011;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget de 2018 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1173843016

CG18 0020

Approbation du budget 2018 du Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2018 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1172904003

CG18 0021

Approbation du budget 2018 du Conseil des Arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0016;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2018 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1172904004

CG18 0022

Approbation du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0013;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1172904005

CG18 0023

Approbation du budget 2018 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0014;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2018 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1172904006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.07 à 30.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0024

Approbation du budget 2018 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0015;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2018 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1172904007

CG18 0025**Contributions financières et quote-part 2018 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0010;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2018 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Agence régionale de transport métropolitain	574 300 000 \$
Conseil des arts	16 950 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	14 104 000 \$
Bureau du taxi de Montréal	4 577 800 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	685 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 568 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1173843022

CG18 0026**Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2018)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0006;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2018)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1173843020

CG18 0027

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0005;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 110,3 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1173843019

CG18 0028**Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2018)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2018)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 21 juillet 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2018 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2018 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2018 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1173843010

CG18 0029

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0020;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2018 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.12 1172904011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0030

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018 par sa résolution CG18 0010 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0022;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018) ».

Adopté à l'unanimité des membres présents, à l'exception des articles 16 et 77 ainsi que le dernier alinéa de l'article 23 pour lesquels la majorité des voix des membres de la ville centrale et la majorité des voix des membres représentant les villes reconstituées n'a pas été atteinte, conformément au deuxième alinéa de l'article 16 du Décret 1229-2005.

42.01 1176812003

Règlement RCG 18-001

CG18 0031

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2018)

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2018) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018 par sa résolution CG18 0011 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2018) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1173843009

Règlement RCG 18-002

CG18 0032

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

Vu l'avis de motion donné du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018 par sa résolution CG18 0012 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0027;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1173843011

Règlement RCG 18-003

CG18 0033

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018 par sa résolution CG18 0013 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0028;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1173843017

Règlement RCG 06-054-6

CG18 0034

Adoption - Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)

Vu l'avis de motion donné du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018 par sa résolution CG18 0014;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0030;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1173843024

Règlement RCG 14-007-1

À 15 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon BARBE
Présidente

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse